

BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

# La formation au sein des écoles nationales de la police, de la gendarmerie et de la magistrature de la République du Cameroun



**Pour faire de la Convention relative aux droits de l'enfant une réalité, un changement durable en faveur des droits des enfants devra intervenir en premier lieu chez celles et ceux qui sont responsables de l'application de la loi. Après plusieurs années de collaboration avec des institutions de formation policière en Amérique du Nord, en Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi qu'en Europe, le Bureau international des droits des enfants et ses partenaires l'UNICEF et Save the Children sont persuadés que cette mobilisation d'individus et d'institutions engagés, ayant à cœur le droit des enfants de vivre à l'abri de la violence, de l'exploitation, de l'abus et de l'abandon, représente un potentiel extraordinaire et permet d'améliorer le sort des enfants victimes, témoins ou auteurs d'actes criminels.**

## Un consensus

Depuis 2009, les travaux menés par le Bureau ainsi que les échanges avec les représentants des écoles de police et de gendarmerie de l'Afrique francophone et d'Haïti, notamment les écoles des forces de sécurité et de la magistrature du Cameroun, ont permis d'aboutir à un consensus sur le fait que ces écoles doivent intégrer une formation initiale obligatoire relative à l'intervention des forces de l'ordre en matière de droits de l'enfant. Cette intégration offre la meilleure garantie d'une appropriation solide et durable de ces principes de la part des autorités responsables du respect des lois au quotidien.





## Une approche participative, respectueuse des besoins exprimés par les représentants des institutions en Afrique francophone

Au début des années 2000, le Bureau international des droits des enfants a été amené à travailler avec des forces de l'ordre dans le cadre de ses activités liées à la prévention de la traite d'enfants, parmi lesquelles la défense et la promotion des droits des enfants victimes de la traite au Canada. Les échanges avec les responsables des services policiers, les agences frontalières et les services fédéraux ont mis en exergue la complexité et les ramifications du mandat de ces institutions à l'égard des droits de l'enfant. En 2008, fort de ces partenariats, le Bureau a entamé une collaboration avec le siège du réseau émergent de corps policiers francophones : Francopol. Convaincu de la nécessité d'intégrer la question des droits de l'enfant dans la formation des policiers et des gendarmes, Francopol a placé sa confiance dans l'organisation et a appuyé la mise sur pied de deux séminaires régionaux rassemblant les forces policières et les gendarmes :

### Novembre 2009 à Ouagadougou, Burkina Faso

Un premier séminaire régional réunissant des policiers d'une dizaine de pays a été organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie et Francopol. Le Bureau a été invité à animer des ateliers sur l'application du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans la pratique des policiers. C'est à la suite de ces échanges que l'idée de travailler sur la formation des forces de sécurité a été formulée.

### Décembre 2010 à Cotonou, Bénin

Un deuxième séminaire régional réunissant des policiers et des gendarmes autour du thème de l'application nationale des normes internationales relatives à la justice juvénile a été organisé par le Bureau, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, en présence de l'UNICEF et de Save the Children. Les écoles provenant du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, de la République centrafricaine, de la République du Congo, du Sénégal et du Togo ont participé à la rencontre.

## Travailler en vue de changements à long terme

À l'issue de nombreux échanges, les écoles de police et de gendarmerie participantes ont consolidé un plan d'action développé en collaboration avec le Bureau lors de l'Atelier régional de Cotonou, en vue de la réalisation d'un programme de travail. Le Bureau a alors reçu, en avril 2011, le soutien du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre afin d'accomplir le travail de fond nécessaire à la mise en place des phases subséquentes.

L'Organisation internationale de la Francophonie, Save the Children Suède, l'UNICEF Niger et l'UNICEF Sénégal ont contribué financièrement à la réalisation des activités de 2011. De plus, une dizaine de bureaux-pays de l'UNICEF (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Haïti, Mali, Mauritanie, Niger, République du Congo, Sénégal, Tchad et Togo) ont pris en charge les frais de participation des délégués des différents pays aux ateliers organisés dans le cadre de ce plan d'action.

Fort de ces appuis, le Bureau a été en mesure de :


1. Réaliser une revue de littérature qui a identifié les compétences et les connaissances-clefs que tout gendarme ou policier devrait maîtriser afin d'adapter sa pratique aux enfants en respectant les normes et les lois en la matière
2. Produire une analyse détaillée des documents utilisés en Afrique francophone et dans les autres régions du monde afin de former des policiers et des gendarmes aux pratiques adaptées aux enfants
3. Préparer un plan de cours qui permettrait de renforcer le savoir-faire et le savoir-être des forces de police et de gendarmerie

### Septembre 2011 à Dakar, Sénégal

Le Bureau a rassemblé un comité de 40 experts dans le but de valider et d'améliorer la liste des compétences-clefs, l'analyse des outils existants et le programme de formation. Au terme de l'atelier d'experts, le Bureau a intégré les recommandations au sein des outils développés, tout en publiant un rapport faisant état des résultats de la consultation.

### Les six compétences-clefs

des forces de sécurité et de la défense travaillant avec les enfants, telles qu'adoptées au cours de l'Atelier régional de Niamey sont les suivantes :

1. Connaissance, promotion, et mise en pratique des droits de l'enfant
  2. Connaissance et mise en pratique des règles d'éthique et de déontologie
  3. Connaissance de l'enfant
  4. Interaction et communication avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire
  5. Collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une meilleure coordination dans l'intervention
  6. Utilisation efficace des instruments de travail adaptés aux enfants
- 



## Octobre-novembre 2011 à Niamey, Niger

Grâce à l'appui de l'UNICEF Niger et de l'Organisation internationale de la Francophonie, 60 représentants des écoles de police, de gendarmerie, de la garde nationale et de l'armée d'une quinzaine de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (en plus de Haïti) ont pu prendre part à l'Atelier régional de Niamey. Cet atelier a permis l'adoption, par consensus (15 délégations représentées), de six compétences-clefs, qui doivent désormais être enseignées aux policiers et aux gendarmes afin que ceux-ci puissent adapter leur pratique aux droits de l'enfant. Chaque pays a également développé, au cours de l'atelier, un plan d'action national identifiant les étapes à suivre afin d'intégrer, au minimum, un cours initial obligatoire enseigné à tous les policiers et à tous les gendarmes des pays participants.

C'est donc sur les bases mêmes de ces plans d'action développés par les représentants des forces de sécurité présentes à l'Atelier régional de Niamey que le Bureau, l'UNICEF, Save the Children Suède et l'Organisation internationale de la Francophonie ont intégré l'approche par compétences afin d'accompagner le processus d'intégration d'un cours obligatoire sur la protection de l'enfant au sein des écoles de ces forces de sécurité. Jusqu'ici, six pays ont entrepris d'intégrer des cours permanents sur les droits de l'enfant, soit le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Niger, le Sénégal et le Togo.

## Novembre 2012 à Lomé, Togo

Lors de ce quatrième atelier, le Bureau a cette fois pu compter non seulement sur la participation de délégations francophones, mais également sur des délégations anglophones et arabophones. Toujours en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie et l'UNICEF Togo, cet atelier a permis de faire ressortir, d'analyser et de partager les leçons tirées jusqu'ici dans la mise en œuvre du programme de formation des forces de sécurité portant sur les droits de l'enfant.


# Le Cameroun : pérenniser l'enseignement du savoir-faire et du savoir-être afin de protéger les droits de l'enfant

Au Cameroun, en rapport à la justice pour les enfants et aux formations à l'intention des officiers de police judiciaires, des magistrats, des travailleurs sociaux, et du personnel pénitencière ont été conduits à travers le pays depuis 2004. Une évaluation réalisée en 2011 a mis en exergue les acquis de la coordination interinstitutionnelle qui ont amélioré la gestion des affaires impliquant les enfants en conflit avec la loi. Par ailleurs, la nécessité d'inclure dans le contenu de cette formation autant les connaissances que les attitudes et compétences propres à chaque catégorie d'intervenant a été relevée, ainsi que de réaliser les formations par corps de métier. Ces conclusions renforcent le choix d'orientation prise dans le cadre du programme de coopération UNICEF-gouvernement dont l'un des résultats-clefs est l'intégration des modules de formation initiale dans les cursus des écoles de formation des intervenants engagés dans la protection de l'enfant. En application de l'engagement des écoles des forces de sécurité et de la justice du Cameroun contracté lors de l'atelier régional de Niamey de 2011, des activités suivantes vont être menées au Cameroun sur la période indicative 2012 à 2014.

**L'objectif premier est l'intégration de manière permanente et obligatoire de modules de qualité portant sur les droits et la protection de l'enfant dans les écoles de police et de gendarmerie du Cameroun tant pour la formation initiale que spécialisée.**

La méthodologie développée adopte l'approche participative dans le respect de la spécificité de chaque institution camerounaise. À chaque étape, une Cellule technique sera chargée d'accomplir le travail avec le soutien technique du Bureau international des droits des enfants. De même, l'appui et les commentaires du comité de pilotage seront sollicités périodiquement. Le projet se décline selon les étapes suivantes :

### Les institutions participantes, membres de la cellule technique

- L'École nationale supérieure de police (ENSP) et le Centre d'instruction et d'application de la police (CIAP)
  - Les Écoles et Centres d'Instruction de la Gendarmerie Nationale (CECIG)
  - L'École nationale d'administration et de magistrature
- 

## Les activités approuvées et financées

1. La tenue d'un atelier de cadrage permettant de former un Comité de pilotage et un Groupe de référence
2. La production d'un état des lieux incluant :
  - a. Une cartographie des acteurs chargés de la protection des enfants dans le pays ainsi que les modes de collaboration entre ces derniers
  - b. La présentation du contexte législatif
  - c. La présentation du système national de protection de l'enfant
  - d. La description du fonctionnement des écoles de police, de gendarmerie et de la magistrature (visite d'observation, cursus pédagogique, rencontres avec les instructeurs)
  - e. Des entretiens avec des enfants afin de documenter leur interaction avec les forces policières et la chaîne juridique.
3. La tenue de visites et d'ateliers de lancement hors de la capitale
4. Le développement d'une ébauche du manuel de formation de formateurs – l'un des six outils composant la trousse de formation initiale
5. Le développement du reste de la trousse de formation complète en vue de la formation initiale, comprenant :
  - a. Un guide du formateur (finalisation de l'ébauche)
  - b. Un guide du participant
  - c. Un guide de référence
  - d. Les outils pédagogiques
  - e. Les outils pour évaluer les acquis du cours
  - f. Un guide de poche pour les forces de sécurité
6. Des ateliers de validation avec les acteurs impliqués pour développer, réviser et adopter les outils et approches proposés
7. Des sessions de formation des formateurs/instructeurs approfondies pour qu'ils puissent facilement utiliser la trousse développée
8. La mise à jour de chaque trousse de formation à la suite de l'évaluation des premières formations concrètes données dans les écoles
9. Un soutien aux formateurs/instructeurs chargés d'offrir la formation initiale dans leur école

**Pays actuellement impliqués dans le programme de l'IBCR sur la formation des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant :**

- Cameroun
- Côte d'Ivoire
- Guinée
- Niger
- Sénégal
- Togo

Un partenariat entre :



Pour plus d'informations, veuillez contacter M. Guillaume Landry, Directeur des programmes  
au Bureau international des droits des enfants : [g.landry@ibcr.org](mailto:g.landry@ibcr.org)  
2715, Chemin de la Côte-Ste-Catherine, Montréal (Québec) CANADA H3T 1B6 • [www.ibcr.org](http://www.ibcr.org)